

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2020

---

PROROGÉANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS -  
(N° 2902)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL234

présenté par  
M. Eliaou, Mme Dubost, M. Mis et M. Mazars

-----

### ARTICLE 6

A l'alinéa 4, après le mot :

« clinique »

insérer les mots :

« et d'imagerie médicale »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter la liste des éléments cliniques et examens complémentaires susceptibles de figurer dans le système d'information national de dépistage.